

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DFPE 28 Subvention et convention (310.047 euros) avec l'association « la maison kangourou » (10e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Temple (10e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « la maison kangourou » ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « la maison kangourou » ayant son siège social 34 A, rue des Vinaigriers (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 310.047 euros est allouée à l'association « la maison kangourou » (n° SIMPA 20597) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance située 129/131, rue du Faubourg du Temple (10e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, fonction 4, rubrique 4221, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO